

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 19 JUIN 2026

Del2026-06-32

Date de la convocation : 9 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres excusés : 1
Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur M. MIOMANDRE Mickaël, Maire.

PRESENTS : MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - TRICAUD M. - THIVOLET D. - BACHELLERIE J-F. - COUTURIER C. - JURINE T. - REBOUX A. - DE OLIVEIRA F. - RICO S. - REY M. - GAUDIN S. - ARTHAUD V. - PÉPIN L.

ABSENT EXCUSE : Madame Paulette MOREL (*a donné procuration à Mme Christine COUTURIER*)

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gilles PONVIANNE

OBJET : Tarifs de la Salle des Fêtes à compter du 1^{er} janvier 2027 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs n'ont pas été augmentés en 2024 pour l'année 2025, ni en 2025 pour l'année 2026 et qu'une location gratuite par an a été accordée aux associations de la commune à partir du 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De ne pas augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2027 ;

A compter du 1^{er} janvier 2027, les tarifs inchangés de location de la salle des fêtes seront :

- 1 tarif ÉTÉ du 1^{er} mai au 31 octobre ;
- 1 tarif HIVER du 1^{er} novembre au 30 avril.

Les cautions restent inchangées :

- 80 € d'acompte à la réservation ;
- 1 000 € de caution.

*Certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture le
22/06/26*

	USAGERS DE LA COMMUNE		AUTRES USAGERS	
TARIFS	ETE Du 01/05 au 31/10	HIVER Du 01/11 au 30/04	ETE Du 01/05 au 31/10	HIVER Du 01/11 au 30/04
NOCES –REPAS	405 €	455 €	655 €	705 €
APERITIF	255 €		355 €	
ASSOCIATIONS (Par manifestation)	150 € + 1 gratuité/an		655 €	705 €

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 19 juin 2026

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE

Le secrétaire de séance,
Gilles PONVIANNE



